

6 mai 2005

Vol. 18 – N° 18

## Sommaire

Stomatite vésiculeuse en Bolivie : rapport de suivi n° 2 (rapport final)	119
Influenza aviaire hautement pathogène en Thaïlande : rapport de suivi n° 53	120

### STOMATITE VÉSICULEUSE EN BOLIVIE Rapport de suivi n° 2 (rapport final)

Traduction d'informations reçues le 4 mai 2005 du Docteur Ernesto Salas García, directeur national de la santé animale, Service national de santé des plantes et des animaux et de la sécurité sanitaire des aliments (SENASAG), Trinidad :

**Terme du rapport précédent :** 7 mars 2005 (voir *Informations sanitaires*, **18** [10], 77, du 11 mars 2005).

**Terme du présent rapport :** 4 mai 2005.

**Identification précise de l'agent:** virus de la stomatite vésiculeuse de sérotype Indiana.

**Date de première confirmation de l'événement :** 17 février 2005.

**Nature du diagnostic :** clinique et de laboratoire.

#### Renseignements sur les foyers (données définitives) :

Première division administrative	Division administrative inférieure	Type d'unité épidémiologique	Nom de la localisation	Date du début de l'incident	Espèce	Nombre d'animaux dans les foyers				
						sensibles	cas	morts	détruits	abattus
Département de Santa Cruz de la Sierra	Province de José Miguel de Velasco, commune de San Ignacio de Velasco	village	San Vicente de Dorado	15/01/05	equ	52	34	0	0	0
					bov	310	38	0	0	0
Département de Santa Cruz de la Sierra	Province de José Miguel de Velasco, commune de San Ignacio de Velasco	village	PasiviQUI	15/01/05	equ	11	7	0	0	0
					bov	60	3	0	0	0
Département de Santa Cruz de la Sierra	Province de José Miguel de Velasco, commune de San Ignacio de Velasco	exploitation	La Enviada	25/01/05	equ	8	1	0	0	0
					bov	15	0	0	0	0
Département de Santa Cruz de la Sierra	Province de José Miguel de Velasco, commune de San Ignacio de Velasco	exploitation	Quinta Guayabal	26/01/05	equ	15	2	0	0	0
					bov	60	0	0	0	0
Département de Santa Cruz de la Sierra	Province de José Miguel de Velasco, commune de San Ignacio de Velasco	village	San Bartolo	05/02/05	equ	30	6	0	0	0
					bov	50	0	0	0	0
Département de Santa Cruz de la Sierra	Province de José Miguel de Velasco, commune de San Ignacio de Velasco	exploitation	Paurito	10/02/05	equ	20	5	0	0	0
					bov	1 000	0	0	0	0

Population animale sensible dans la province de José Miguel de Velasco		Nombre de cas	Pourcentage
Bovins	195 392	41	0,021
Equidés	2 705	55	2,033

**Description de la population animale atteinte :** animaux en élevages communautaires ou familiaux ou en élevages semi-intensifs.

**Source des nouveaux foyers :** le foyer primaire n'ayant pas été identifié, l'origine de l'infection reste indéterminée.

**Mesures de lutte :**

- mise en interdit des élevages atteints ;
- contrôle des déplacements au niveau de la zone atteinte : mise en place de postes de contrôle mobiles et renforcement des postes de contrôle fixes, afin d'effectuer des désinfections ou des fumigations et de contrôler tous les mouvements de bétail de la zone ;
- zonage : délimitation des zones focales et péri-focales ;
- un dépistage clinique a été effectué dans la zone et dans les exploitations voisines mais aucun autre nouveau clinique de maladie vésiculeuse n'a été constaté.

(1) LIDIVET : *Laboratorio de Investigación y Diagnóstico Veterinario*

(2) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique

\*  
\* \*

## INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN THAÏLANDE Rapport de suivi n° 53

*Traduction d'informations reçues 6 mai 2005 du Docteur Yukol Limlamthong, directeur général du département du développement de l'élevage (DLD), ministère de l'agriculture et des coopératives, Bangkok :*

**Terme du rapport précédent :** 28 avril 2005 (voir *Informations sanitaires*, **18** [17], 115, du 29 avril 2005).

**Terme du présent rapport :** 5 mai 2005.

Aucun nouveau foyer d'influenza aviaire hautement pathogène n'a été signalé.

\*  
\* \*

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par un copyright international. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation ou la publication d'extraits, dans des journaux, des documents, des ouvrages ou des supports électroniques et tous autres supports destinés au public, à des fins d'information, didactiques ou commerciales, requièrent l'obtention préalable d'une autorisation écrite de l'OIE.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cette publication ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans les articles signés. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.